Bien assurer sa famille

Avec ces assurances, votre famille sera parfaitement protégée.

☐ **Assurance d'épargne et assurance-vie**
Si la personne qui assure le revenu principal venait à faire défaut, comment la famille serait-elle couverte financièrement? Qu'en est-il de la prévoyance en cas d'invalidité ou de décès du conjoint? Une famille doit aussi penser au pire, cela fait partie de la vie. Une assurance-vie est toujours recommandée pour les deux parents, même si seul l'un d'entre eux travaille. De plus, un pilier 3a peut servir à amortir un prêt hypothécaire.

☐ **Assurance-maladie**
Qu'il s'agisse de maladies infantiles, de vaccins ou d'examens de contrôle de l'enfant, l'assurance obligatoire des soinscouvre les frais correspondants. Tout enfant doit être assuré au plus tard à la fin du troisième mois suivant sa naissance. Nous recommandons de choisir une caisse-maladie avant même la naissance de l'enfant.

☐ **Assurances-maladie complémentaires**
Urgence à l'étranger, médecine complémentaire, traitement d'orthodontie: autant de frais couverts par une assurance complémentaire. Il est donc judicieux d'y affilier son enfant suffisamment tôt.

☐ **Responsabilité civile privée**
Les enfants explorent le monde et parfois, ils font des dégâts. Et si la propriété d'autrui est concernée, l'assurance de la responsabilité civile est alors essentielle. Lorsque la famille s'agrandit, il convient donc de vérifier sa couverture ou d'en souscrire une nouvelle si nécessaire. Si un contrat familial existe déjà, l'enfant y est rattaché.

☐ **Assurance de l'inventaire du ménage**
À l'arrivée d'un enfant, on effectue généralement de nouvelles acquisitions. Il est donc conseillé de conclure une assurance de l'inventaire du ménage ou d'adapter celle dont on dispose déjà afin d'éviter toute lacune de couverture.

☐ **Assurance des objets de valeur**
Le collier de perles de maman, la montre coûteuse de papa ou le beau tableau au mur: rien ne résiste aux petites mains. En un rien de temps, un bien précieux peut être perdu ou endommagé. C'est pourquoi il est préférable d'assurer les objets de valeur personnels.

☐ **Assurance de voyages**
Vos vacances tombent à l'eau, car votre enfant est malade? Avec une assurance voyage complète, notamment une assurance des frais d'annulation, vous ménagez vos nerfs et votre portefeuille.

☐ **Assurance de protection juridique**
L'école de votre enfant n'offre pas de protection suffisante contre le harcèlement? Vous êtes en conflit avec votre employeur ou vos voisins? Pour une famille, l'assurance de protection juridique est très intéressante, car elle apporte son soutien dans de nombreux cas de figure.

Plus d'informations au sujet de la protection de la famille sur **AXA.ch/proteger-famille**

16589FR – 2026-10